

L'article suivant concerne les sommes encore échues à la Commission par suite d'arrivages imprévus de blé, imputées aux comptes de 1945-1946, et qui se chiffraient encore par \$1,439,796.84 à la fin de l'année.

Au 31 juillet, nous avons envoyé tous les chèques pour les arrivages de la campagne agricole de 1945, mais à la même date il y avait encore 675 arrivages imprévus de blé imputés au compte de la campagne de 1946, lequel devait être adressé par les producteurs à la Commission pour fins de règlement.

Au 6 juin cette année, par exemple, il y avait 14 arrivages non réglés au nom de six producteurs, et dont le montant total se chiffre par \$31,208.97; par conséquent, il y a eu réduction considérable de cette dette.

La somme due aux producteurs en raison de certificats et chèques non encaissés figure dans les tableaux à la page 19; ce montant indique la dette de la Commission aux producteurs pour des paiements définitifs et d'ajustement. Au haut du tableau figurent les paiements définitifs sur les comptes des campagnes de 1940 à 1944 inclusivement et dans le bas figurent les paiements d'ajustement qui ont été effectués à l'égard des comptes dus aux syndicats pour les années 1945 à 1949.

À la page 20, les dépenses accumulées et les montants payables représentent la somme des engagements de la Commission à la fin de l'année. Le poste principal est un montant de \$2,542,653.58 dû à la Commission des céréales du Canada en raison d'un impôt prélevé en vertu de la Loi sur l'aide à l'agriculture des Prairies sur les paiements d'ajustement de blé aux producteurs, lesquels sont applicables aux livraisons imputées aux syndicats pour les années 1945-1949. De ce montant, une somme de \$2,537,653.58 a été payée le 23 septembre 1949 et le solde figure encore au compte de la Commission et sera payé plus tard.

Une somme de \$153,596.91, payable par la Commission au Plan de retraite des employés de la Commission canadienne du blé figure également au poste des dépenses accumulées et des comptes payables. Ce montant comprend les contributions requises, aux termes du Plan, de la part des membres et de la Commission pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 1948 au 31 juillet 1949 et qui n'avaient pas été payées à la fin de l'année financière, dans l'attente de la désignation d'un fidéicommissaire, comme l'exige le Plan. Ce montant, ainsi que l'intérêt approprié, a été payé par la Commission au cours du mois d'août 1949.

Le solde des dépenses accumulées et des comptes payables comprend surtout les achats sur le marché libre de blé et de graine de lin et divers comptes non payés au 31 juillet 1949, ainsi que les frais administratifs, les frais d'entrepôt, etc. à cette date.

En ce qui a trait aux rapports relatifs aux transactions imputées au compte syndical des années 1945 à 1949, le détail de ces transactions figure à la pièce 4; ces transactions ont fait l'objet d'un déficit de \$5,235,621.37. Le commentaire relatif à ce déficit indique la base sur laquelle il a été calculé, notamment en ce qui a trait à l'évaluation de l'inventaire et à l'augmentation du prix initial par suite des paiements d'ajustement.

Au troisième alinéa, l'arrêté en conseil C.P. 3376 du 28 juillet 1948 établit le prix auquel la Commission a vendu le blé pour les besoins du marché canadien aux minotiers, manufacturiers, distributeurs et commerçants. Ce prix a été porté de \$1.55 le boisseau, plus une allocation de 5 cents le boisseau pour les frais administratifs, à \$2 le boisseau, plus une allocation de 5 cents le boisseau pour les frais administratifs, les deux prix étant basés sur le blé n° 1 du Nord en entrepôt à Fort-William/Port-Arthur ou Vancouver. Ces nouveaux prix s'appliquent aux ventes effectuées le 1<sup>er</sup> août 1948 ou après.